

modifications apportées à l'assurance-chômage—nous savons d'où cela vient—et plus encore à la piètre conjoncture économique, le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada empêchera la Colombie-Britannique de satisfaire aux demandes croissantes. Certains habitants de cette province devront tout simplement se passer de cette aide. En conséquence, le Conseil de planification sociale et de recherche de la Colombie-Britannique n'appuie pas le projet de loi.

Un autre groupe qui a comparu comparaître devant le Comité de la Chambre des communes a été le Congrès du travail du Canada. Était-il d'accord avec le projet de loi? Encore une fois, dans le fascicule 24 des procès-verbaux du Comité, on relève la déclaration suivante:

... le filet de sécurité sociale est compromis dans le projet de loi C-32, à cause du plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada qui est maintenu pour les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario. L'ensemble de ces mesures traduit un retrait important du gouvernement fédéral des programmes sociaux qui sont essentiels au bien-être de tous les Canadiens.

Le CTC n'appuie donc pas le projet de loi.

Qu'en est-il du Comité canadien d'action sur le statut de la femme? Dans sa déclaration au Comité permanent, Janet Maher, coprésidente de la campagne appelée campagne des 52 p. 100 du CCA, a dit:

En nous efforçant de résoudre des problèmes tels que la réduction du déficit, nous devons prendre garde de ne pas empirer la situation que connaît le pays. C'est surtout pour cette raison que nous demandons au Comité permanent de reconsidérer son appui aux projets de loi C-20 et C-32.

Qu'est-ce que le Syndicat canadien de la fonction publique avait à dire sur le sujet? Dans le même fascicule, Judy Darcy, présidente nationale, a déclaré:

En prolongeant le plafonnement de 5 p. 100 des paiements de transfert faits à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique, on fait un tort disproportionné aux enfants; nous vous demandons de ne pas oublier la chose suivante: Il est difficile de vivre dans la pauvreté et d'avoir faim, peu importe que l'on soit dans une province riche ou pauvre.

Le sénateur Molgat: Considérant la direction dans laquelle s'engage ce gouvernement, ils seront tous pauvres.

Le sénateur Frith: En outre, M^{me} Darcy a demandé instamment que l'on présente une mesure législative visant à rétablir l'ancienne formule de financement du Régime d'assistance publique du Canada d'avant 1990.

Je sais que l'opinion des syndicats et des groupes d'action sociale n'influe pas si fortement sur le gouvernement, mais le pays portera peut-être attention aux infirmières.

Le gouvernement doit savoir que l'Association des infirmières et infirmiers du Canada a exprimé des réserves vis-à-vis du projet de loi C-32. Les infirmiers et les infirmières du Canada s'inquiètent des répercussions. Ils craignent que l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique ne doivent canaliser plus d'argent vers l'aide sociale, ce qui limitera leur capacité de diriger l'argent ailleurs et augmentera les pressions sur devinez

quoi? Eh oui, sur le système de soins de santé de ces trois provinces.

Ce point de vue rejoint celui de Dennis Timbrell, qui a été pendant longtemps ministre ontarien et qui dirige maintenant l'Association des hôpitaux de l'Ontario. M. Timbrell a toujours dit que les problèmes financiers que connaît l'Ontario entraîneront la fermeture d'hôpitaux.

Le sénateur Gigantès: Ça vous fait rire? Vraiment? Ils trouvent ça drôle.

Le sénateur Frith: Je sais. Je leur en ai passé la remarque. Tout à l'heure, j'ai fait remarquer au gouvernement qu'il riait. J'essaie de faire la liste des gens de qui il se moque.

M. Timbrell a donc dit que cette situation entraînera la fermeture d'hôpitaux et de plus longues queues dans les salles d'urgence, lieu où on ne fait pas de distinction entre les riches, les privilégiés et les pauvres.

Donc, pendant que vous riez, rappelez-vous que des gens font la queue à l'urgence, et les queues ne cesseront de s'allonger en raison de l'effet d'entraînement qu'aura cette mesure législative.

La liste des opposants à ce projet de loi s'allonge. Les infirmières ne l'appuient pas. Un conservateur en vue que je viens tout juste de citer ne l'appuie pas. Qu'en pensent les intellectuels du pays?

Alan Moscovich, professeur d'administration sociale à l'université Carleton a fait remarquer que le projet de loi C-32 aurait des incidences importantes sur le fédéralisme comme nous le connaissons. Il a déclaré en outre ce qui soit devant ce même comité de la Chambre, qui s'est révélé un riche filon dans une mine de renseignements sur les effets de cette loi. Voici à qu'on lit dans le fascicule 25:

... cela (le RAPC) demeure un élément essentiel du fédéralisme à la canadienne tel qu'il s'est développé pour les cinquante dernières années.

J'estime que cet élément essentiel de notre fédéralisme ne doit pas être modifié - du moins pas avant que le débat le plus large possible n'ait eu lieu au Canada et que les provinces et le gouvernement fédéral ne se soient entendus sur les contours d'un fédéralisme renouvelé. C'est dire qu'il ne doit pas être modifié par le biais d'un plafonnement des crédits qui aurait pour effet d'imposer aux provinces une plus grande part des responsabilités pour des programmes où jusqu'ici, les responsabilités de part et d'autre avaient été conjointement et également exercées.

On peut remarquer que le principe du fédéralisme asymétrique est manifeste dans ce projet de loi parce qu'il place dans une classe à part certaines provinces qui ne pourront continuer de profiter d'une politique qui devait être vraiment fédérale et s'appliquer à toutes les provinces.

On continue donc à chercher des partisans de ce projet de loi. Les aînés qui ont passé toute leur vie à ériger ce pays et à consacrer aux impôts une grande proportion de leur revenu afin qu'on mette en place ce genre de programme vont-ils appuyer ce projet de loi? Le Council of Senior Citizens Organisations of British Columbia a fait connaître très nettement et très efficacement sa position devant le Comité permanent; on peut lire son intervention toujours dans le fascicule 24: